

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 25 juin 2018**

Table des matières

1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 23 avril 2018.....	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	3
6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales	5
7. Préavis municipal N° 08/2018 : Demande de crédit CHF 37'200. —TTC pour l'étude préliminaire concernant le réaménagement et la réouverture de la rue du Village	5
8. Préavis municipal N° 6/2018 : Rapport de gestion.....	8
9. Préavis Municipal N°7/2018 : Comptes 2017	9
10. Préavis Municipal N° 9/2018 : Demande de crédit de 29'000.— pour la transformation des bureaux du Centre communal d'entretien (CCE).....	10
11. Election du bureau du conseil communal pour l'exercice 2018-2019 (Le Président, 1^{er} Vice-Président, 2^{ème} Vice-Président, les Scrutatrices - Scrutateurs et les Scrutatrices -Scrutateurs suppléants-es).....	10
12. Divers et propositions individuelles.....	11
13. Annonce et préavis futurs	11

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et la Municipalité ainsi que le public.

La Secrétaire procède à l'appel : 44 membres sont présents, 8 sont excusés, 1 absent (Steve Pellaton) et 1 arrivée tardive.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'approbation de l'ordre du jour à l'assemblée.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley demande si le point 9 de l'ordre du jour peut passer en point 7. Le Président prend en compte sa demande et soumet l'ordre du jour modifié au Conseil Communal qui l'approuve à une large majorité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 23 avril 2018.

Avant de procéder à l'approbation du procès-verbal, le Président demande à l'assemblée si des modifications ou remarques sont à faire. Il n'y a en a pas, le procès-verbal de la séance du 23 avril 2018 est approuvé à une large majorité.

4. Communications du Bureau

Le Président rappelle que la séance du 2 juillet aura lieu au CCS. Il remercie l'équipe du bureau pour le bon déroulement des votations du 10 juin. Il propose également que les remarques ou commentaires concernant les procès-verbaux se fassent par e-mail avant la séance.

M. Frédéric Guilloud rappelle que le Conseil disposait de 10 jours à la réception du procès-verbal pour d'éventuelles remarques. Il pense que de les envoyer par e-mail avant la séance du Conseil est faisable.

M. Nicolas Ray souhaite savoir comment ces remarques ou commentaires seront communiquées à l'assemblée.

Le Président lui répond que ces demandes seront prises en compte dans le procès-verbal suivant.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique annonce que M. Patrick Hübscher est nommé Vice-Syndic à partir du 1^{er} juillet. Elle informe également qu'à la suite du départ de M. Barras, forestier-bûcheron, M. Damien Caspar a été engagé pour le mois d'août. Mme Gaëlle Hauser a été engagée comme responsable de la future cantine scolaire pour le début du mois d'août.

Elle rappelle que la Fête des enfants aura lieu le vendredi 6 juillet, la Fête du 1^{er} août au Muids, la séance du Conseil, après les vacances, le 10 septembre et le mardi 11 septembre la Sortie des retraités.

Mme Elvira Rölli donne un point de situation quant aux chantiers actuels au Prés-du-Marguiller et au Prés-de-la-Forge, concernant les égouts ; un tiers des collecteurs ont été posés, c'est-à-dire 310 sur 935 mètres linéaires. Concernant l'eau potable, 480 mètres linéaires ont été posés sur les 760

projetés. Globalement le chantier se passe bien, la partie eau potable avance moins vite que prévu en raison des travaux de la Romande énergie qui remplace tous les tubes. La Romande énergie pense avoir terminé les travaux avant la fin de l'été. Quant aux travaux d'égouts, ils vont déborder sur le premier semestre 2019 ce qui est dû aux oppositions lors de l'enquête publique qui ont retardé le démarrage des travaux sur plusieurs mois. Concernant la rue de l'Eglise, des travaux de génie civil et d'appareillage sont prévus à partir du 30 juillet pour une durée de 3 à 4 semaines. Concernant les Saugeons, les travaux ne débuteront pas avant la fin des moissons et pas avant d'avoir obtenu les décisions définitives concernant les subventions

M. Nicolas Ray informe que la haie communale située en contrebas du début de la route des Montagnes, juste avant le CCE, a été saccagée. Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie et une enquête est en cours. Il demande à l'assemblée, dans le cas où quelqu'un aurait des informations à ce sujet, de bien vouloir les transmettre au garde forestier ou à lui-même.

Concernant le chalet du Mont-Roux, une lettre du SDT à Lausanne a été reçue informant le refus du projet car il souhaitait que la couverture soit réalisée en tesson comme c'était, d'après eux, le cas actuellement pour le Mont-Roux. Cependant la couverture est en tôle et ceci a été prouvé, photo à l'appui, au SDT. Ce dernier a donné l'accord pour une couverture en tôle. De plus le SDT a demandé qu'une enquête CAMAC complète soit effectuée. Cette dernière a été faite et doit passer dans les différents services ce qui a retardé le chantier. Une bonne nouvelle concernant ce chantier est que la charpente semble être en meilleur état de ce qui avait été annoncé. De ce fait, le temps et les coûts seront réduits par rapport à ce qui avait été prévu.

Pour finir, concernant l'école du Bix, un recours a été déposé à la CDAP (cour de droit administratif et public), le document a été transmis à l'avocat de la Commune qui sera mandaté formellement en fonction du vote sur le crédit de construction lundi prochain. Le vote du Conseil intercommunal de l'AISGE a approuvé le préavis de rachat de l'école du Bix, ce dernier s'est déroulé à bulletin secret et a débouché sur un résultat clairement positif de 17 voix contre 2.

M. Christian Dugon informe que 13'146 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en sacs taxés au cours de l'année 2017. Par rapport à l'année 2016, le tonnage est en baisse de 0.58 %. Sachant que la population a augmenté il est réjouissant de constater que la production de déchets a diminué sur le même laps de temps ; 127 kg/habitant en 2016 pour 124 kg/habitant en 2017. Concernant le recyclage des plastiques, l'office cantonale de l'environnement a proposé une conférence sur les déchets plastiques provenant des ménages ; trois organismes ont présenté leur position chiffrée à l'appui en concluant que selon les dernières connaissances en la matière le recyclage plastique n'est pertinent qu'avec un rapport coût et efficacité approprié, ce qui n'est actuellement pas le cas. La limitation à la source par les distributeurs reste pour le moment les mesures les plus efficaces.

Une nouveauté par rapport à la commune est une « zone d'apport SELS » qui est le sigle où se définissent les centres régionaux où sont collectés des déchets électriques et les gros électroménagers. Actuellement ces déchets sont acheminés à Nyon et aujourd'hui il a été proposé à la Commune de tenir son propre centre de collecte avec le même transporteur. L'avantage est de toucher la rétrocession de ce recyclage

Pour finir il informe qu'au cours de la dernière assemblée générale de la Protection civile CHF 75'000.— ont été acceptés pour la transformation du centre de Prangins, phase deux, financé par le fond de réserve. Les comptes 2017 ont été approuvés et M. Jean-Marc Gambazzi a été élu au Codir.

M. Patrick Hübscher revient sur le préavis N°5 concernant le remplacement du véhicule Bucher dans lequel une valeur de rachat de CHF 13'000. -- était indiquée. La commission des finances avait fait remarquer que d'inclure une valeur de rachat dans un préavis comportait des risques. En effet, la commission avait raison car le moteur du Bucher a explosé, par conséquent il ne peut pas être vendu. Cependant, des pièces détachées ont été reprises pour une valeur de CHF 1'000.--. Par conséquent, le dépassement au budget s'élèvera à CHF 12'000.--.

6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales

M. Christian Brügger pour l'APEC lit les conclusions de la séance du 24 mai 2018 (annexe 1).

Mme Jaqueline Burbidge Rainsley lit les conclusions de la séance du 20 juin 2018 (annexe 2).

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil intercommunal du Conseil Régional, informe que lors de la dernière séance les comptes et la gestion du Conseil intercommunal ont été acceptés et les membres du bureau ont été réélus.

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe que la dernière séance a eu lieu le 24 avril pour accepter les comptes 2017 (annexe 3). Le bureau du Conseil a été réélu à l'unanimité et le 3 juillet il a été convoqué pour un préavis concernant l'engagement d'un nouveau sapeur, permanent, au SDIS Nyon-Dôle.

7. Préavis municipal N° 08/2018 : Demande de crédit CHF 37'200. —TTC pour l'étude préliminaire concernant le réaménagement et la réouverture de la rue du Village

M. Christian Brügger lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°08/2018 tel que proposé par la Municipalité.

Mme Jaquelin Burbidge Rainsley lit les conclusions de la Commission ad 'hoc, qui recommande à l'unanimité de ne pas l'accepter.

M. Patrick Hübscher se demande si cette conclusion repose sur des arguments objectifs. En effet, la commission ad 'hoc avance que les arguments de M. Nydegger, ingénieur-conseil, ainsi que ceux de lui-même ne garantissent pas une meilleure sécurité dans la rue du Village. Il demande s'il est raisonnable de penser qu'on puisse garantir quoi que ce soit sans avoir fait une étude préliminaire. Il souhaite rappeler quelques points, qu'il avait expliqué à la commission ad 'hoc, pour justifier la nécessité et le but d'une étude préliminaire. Tout d'abord il faut trouver une meilleure accessibilité à la rue du Village, ensuite il faut obtenir une sécurité équivalente et accrue. Accrue car il y aura deux accès à gérer ainsi qu'une zone de rencontre limitée à 20km/h. Puis, il faudra trouver une solution pratique, fonctionnelle et équitable pour tous les habitants. Enfin, il faudra obtenir une analyse qui puisse permettre au Conseil communal et au Canton de se prononcer en toute connaissance de cause. Il souligne que c'est bien de cela qu'il s'agit ; de se prononcer en toute état de cause. Il pense que la commission ad 'hoc donne son avis avant même de connaître le résultat de l'étude. Il se demande si leur avis sera le même après le résultat de l'étude. Autrement dit ; la commission se douterait-elle déjà du résultat de l'étude, ce qui expliquerait sa décision ? Il relève d'autre part que la réponse donnée par la commission ad 'hoc manque de fondements car les arguments sont subjectifs. Par conséquent, il invite le Conseil à soutenir le préavis N°8 pour une étude préliminaire et objective.

M. Denis Berger est étonné par la conclusion de la commission ad hoc et demande si les membres se sont rendus sur place afin de se rendre compte de la situation actuelle. Il rappelle que parmi les problèmes figurent l'accessibilité des camions de livraisons qui est difficile.

M. Christian Brügger fait remarquer que les frais de l'étude s'élèvent à CHF 9'563.76. -- et que les CHF 27'634.24. -- concerne l'achat de matériel à mettre en place pour faire des essais. En d'autres termes, l'étude pourrait être réalisée sans avoir de suite. C'est pour cette raison qu'il ne comprend pas ce refus.

M. Luigi Crispoldi informe qu'il faisait partie de la commission ad hoc. Il explique que le préavis avait été étudié de point de vue vitesse et fréquentation, à partir de là la sécurité a été discutée. La zone de 20km/h n'empêchera pas les voitures d'accélérer avant et après. Concernant la fréquentation, du moment où la barrière s'ouvrira, elle augmentera forcément. La commission a donc considéré que la sécurité ne pouvait pas être assurée. Il rappelle, par rapport à l'accessibilité des camions de livraison, que l'étude comprend des dispositifs qui vont être mis en place pour éviter d'avantage le croisement de véhicules, par conséquent la circulation sera de toute manière plus difficile.

M. Philippe Esseiva ne rejoint pas les propos de M. Brügger car le préavis sur lequel le Conseil doit voter est de CHF 37'200. -- et il pense que c'est cher pour une étude, d'autant plus que le coût de l'aménagement n'est pas connu. Il se demande également, dans le cas où l'étude ne donne pas de solution, que va devenir le matériel acquis.

M. Bernard Nicolet souhaite savoir, dans le cas où la barrière est déplacée, s'il est nécessaire de faire cette étude.

M. Patrick Hübscher lui répond que cela dépend de l'endroit où elle est mise. Elle a été déplacée auparavant mais cela n'a pas été accepté. Il revient sur le chiffre de CHF 37'200.—. Il est vrai que CHF 27'634.24—ont été prévu pour la location des équipements. Il est d'accord que ce montant est très généreux et précise qu'il pense que le montant sera inférieur mais que M. Nydegger a conseillé de compter large. Il rappelle qu'entre 2008 et 2011 la rue du Village a déjà fait objet de grands investissements ; CHF 538'000. —ont déjà été dépensés et rien n'a changé. Il entend que le montant est considéré cher et précise qu'il est 14 fois moins cher ce de ce qui a déjà été dépensé. Il rappelle que le but est d'avoir une fois pour toute une analyse définitive. De plus, il indique que 56 % des conseillers communaux réalisent que la situation actuelle n'est pas satisfaisante et pense qu'il doit y en avoir de bonnes raisons.

Mme Sylviane Jaquet est un peu fâchée contre les personnes qui sont contre cette étude. En effet, en 2000 les patrouilleurs ont été créés pour faire les traversées et elle a appris que plus personnes, aucune maman ou papa, ne voulait faire patrouilleurs. Elle ne comprend pas qu'on est contre une étude et que de l'autre côté personne ne veut prendre le rôle de patrouilleurs.

M. Frédéric Guilloud rappelle que le carrefour en bas du village n'a pas encore été fait. Il demande si, avant de faire l'étude sur la circulation dans le village, il ne faudrait pas voir pour le faire car il est encore en attente.

M. François Esselborn demande si le bureau d'ingénieur a contacté le Voyer avant d'entreprendre quoi que ce soit.

M. Patrick Hübscher lui répond que c'est justement le Voyer qui demande cette étude afin de comprendre ce qui peut être fait en fonction de ce qui est possible de faire.

M. Ivané Ohanessian pense que beaucoup de monde seront d'accord sur le principe d'une étude. Il est étonné de l'étendue de la zone de rencontre et se demande si cette dernière ne puisse pas être étendue sur toute la longueur de la rue. Ceci éviterait de mettre des ralentisseurs onéreux et éviterait les transits.

Mme Fanny Weinmann rappelle que lors de l'ouverture récente de la rue, dû aux travaux sur la route cantonale, qu'elle ressemblait à une autoroute. De plus, les véhicules qui passaient ne s'arrêtaient pas pour laisser passer les enfants. Elle pense qu'en cas de réouverture de la rue la situation deviendrait similaire. Elle se demande si les commerces ont mieux fonctionné durant cette période, elle en doute. Elle pense que la Municipalité précédente a fait quelques études et qu'elles doivent se trouver dans les archives, que certaines solutions pourraient être reprise au lieu de refaire une étude qui rajoute des frais.

M. Eric Jaquet rappelle qu'il est l'auteur du postulat, qu'il a récolté 240 signatures contre cette barrière en deux jours. Il souligne que ce n'est pas la barrière qui pose des problèmes mais la manière dont elle a été mise. Il explique qu'il n'y a jamais eu d'étude dans le village mais de tous les axes routiers qui seraient dangereux. Les frais ont été dépensés pour créer des places de stationnement alternée en pensant que cela ralentirait la circulation, ce qui n'est pas le cas. Il informe également que même si cette barrière est fermée on peut descendre facilement à 60km/h. De plus, si un enfant déboîte d'une voiture garée il est difficile de s'arrêter d'autant plus que la route est limitée à 50km/h pour le moment. Il pense, comme l'a dit M. Hübchser, qu'une étude permettra de déterminer la fréquentation et la limitation de vitesse dans la rue. Il rappelle qu'il y a une boulangerie et une épicerie dans la rue et il recommande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

M. Pascal Voutat est pour le fait de faire une étude et qu'il faut faire confiance aux spécialistes car ce n'est pas parce qu'on est parents qu'on sait mieux.

M. Christophe Rossier pense qu'un problème soudé comme celui de la rue du Village posera toujours un problème. Cela fait des années qu'on en parle et on soulève des problèmes prépondérants comme la sécurité, la mobilité et les finances. Il pense qu'un tel problème, qui soulève des oppositions ou des accords mérite une étude. Il recommande à l'assemblée de voter ce préavis positivement.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley relit le titre du préavis : « *...pour l'étude préliminaire concernant le réaménagement et la réouverture de la rue du Village.* » et explique qu'ils avaient demandé ce que signifiait la réouverture de la rue et la réponse avait été que la barrière serait enlevée. Le but de l'étude serait donc d'enlever la barrière et faire des aménagements afin que les voitures n'aillent pas trop vite mais que la rue sera ouverte du haut jusqu'en bas. Elle recommande fortement, en tant que parent qui laisse son enfant aller tout seul à l'école, de refuser le préavis.

M. Eric Jaquet précise que la rue sera uniquement pour les « bordiers autorisés » et interdite au transit. Il pense que du moment où la zone sera limitée à 20 km/h il n'y aura aucun intérêt pour les personnes pressées de passer par-là.

M. Vincent Grandjean rappelle que la barrière avait été mise plus bas, juste en dessous de la boulangerie. Il informe qu'une des raisons pour laquelle elle a été déplacée plus haut était l'accès au Prés-de-la Forge et au Prés-du-Margullier qui était très compliqué.

M. Pascal Voutat fait remarquer que ce n'est pas parce que l'étude est votée que la rue sera ouverte.

M. Patrick Hübscher explique que l'étude sera présentée au Voyer et ensuite au Conseil communal, l'un ne va pas sans l'autre. Quoi qu'il en soit les conseillers en seront informés.

M. Frédéric Boy demande pourquoi une étude est faite uniquement sur la rue du Village alors qu'il y a d'autres zones qui pourraient être concernées. Il souhaite également savoir pour quelle raison un bureau de géomètres a été choisi et pas un bureau d'ingénieurs spécialisés dans le trafic routier.

Patrick Hübscher lui répond que l'idée était de répondre au postulat. Il explique que le bureau d'ingénieurs a été recommandé et qu'en termes de frais il est plus intéressant.

M. Didier Hermann souhaite savoir qui, au final, décidera de mettre en place le résultat.

Mme La Syndique précise que le préavis ne porte pas sur la réouverture de la rue mais d'analyser et d'étudier cette rue car elle n'est pas adaptée à l'heure actuelle. Elle lit le préavis : « *Au terme, un bilan sera établi sur des données, spécifiques, qui permettra de publier un rapport. L'analyse sera portée à la connaissance du Conseil communal qui pourra se prononcer sur la suite à donner pour la réouverture de la Rue du Village.* ». Dans le cas où il n'y a pas d'étude sur cette rue le débat reviendra constamment. Elle informe qu'elle pensait également que des études avaient été faites auparavant mais rien n'a été trouvé dans les archives.

M. Vincent Grandjean informe que la fermeture ou l'ouverture d'une route est une compétence Municipale. Il salue donc la volonté de la Municipalité de soumettre au Conseil la réouverture ou non de cette rue.

M. Philippe Esseiva demande si d'autres variantes, que celle de la limitation de vitesse, seront étudiées.

M. Patrick Hübscher lui répond que 6 mois sont prévus pour étudier ce problème, plusieurs variantes seront donc étudiées.

Mme Elvira Rölli informe qu'elle a œuvré pendant 15 ans à la sécurité dans le village et a vu ce qui se passait dans la rue du Village et arrive un moment où il faut prendre des mesures pour éviter des accidents. Elle informe qu'elle a beaucoup cherché dans les archives du village et qu'au début des années 1900 il y avait déjà des débats de ce type concernant la rue du Village où il était question de chars qui descendaient trop vite.

Elle pense qu'effectivement le moment est venu d'étudier, elle espère la dernière fois, la sécurité dans cette rue. Elle appelle à tout un chacun d'utiliser leur bon sens en se comportant en connaissance de l'environnement.

Il n'y a plus de commentaires, le Président passe au vote.

Le Préavis N° 08/2018 est accepté par 27 oui, 15 non, 1 abstention

8. Préavis municipal N° 6/2018 : Rapport de gestion

M. Patrick Hübscher revient sur la question de la Commission de gestion concernant le compte de fonctionnement 43. Il a été relevé qu'il y avait un écart de CHF 109'865.85. -- et la question était de savoir s'il était dû à un report d'investissement. Il explique qu'il s'agit de travaux en cours qui ont été

décalsés et les amortissements n'ont pas été enclenchés. De plus, il y a eu un retour de subvention d'environ CHF 13'000.--. ?

M. Frédéric Guilloud lit les conclusions de la commission de gestion qui recommande aux membres du Conseil d'accepter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2017.

M. Vincent Grandjean revient sur un préavis datant de 2008, il demande s'il y a des dates de péremption pour des préavis qui datent et si un préavis voté en 2008 est encore pertinent. Il demande si l'implantation d'un bassin à la Joy est encore d'actualité aujourd'hui ?

Mme Elvira Rölli explique qu'à l'époque, lors de gros orages, il y avait des inondations du côté de la Clinique de Genolier et sur les rails du Nyon St-Cergue. Dans les années 2005 à 2008 il y a eu des études entre les différentes Municipalités car les communes en amont doivent veiller à retenir leurs eaux. La Commune de Genolier avait pris certaines initiatives pour améliorer la situation chez eux et la Clinique devait aussi faire sa part. Entre temps cette dernière s'est agrandie et a dû faire un bassin de rétention. Aujourd'hui, M. Christian Vuilliomenet et elle-même ont hérité de ce préavis très ancien et sont en train d'étudier la pertinence à le réaliser et le bureau Schenk a été contacté en ce sens.

M. Frédéric Guilloud explique que lorsque ce crédit a été voté, la parcelle sur laquelle ce bassin devait être construit, n'était pas en propriété communale et le propriétaire avait refusé catégoriquement de céder son terrain. Une expropriation a dû être faite ce qui a encore retardé la Municipalité, puis des travaux avaient été entrepris pour réalimenter la Clinique de Genolier. En effet, la conduite qui l'alimente depuis le haut vient de la Commune. De plus, des travaux devaient être fait à travers ce terrain et la Municipalité a voulu attendre qu'ils soient terminés, dix ans sont passés. Il ajoute qu'à l'époque la pertinence de ce bassin avait été avérée.

Mme Sylviane Jaquet : revient sur le point 1.4 : Compétence municipale. Elle indique qu'une parcelle de forêt a été achetée et souhaite savoir pourquoi et où elle se situe.

M. Nicolas Ray explique que le propriétaire leur a proposé de le racheter et il se trouve en dessous du chemin de la Violette. Il semblait logique de le racheter car la Commune est propriétaire des parcelles qui se trouvent autour.

Il n'y a plus de commentaires le Président passe au vote.

Le Préavis N° 06/2018 est accepté par 40 oui 3 absents

9. Préavis Municipal N°7/2018 : Comptes 2017

Pour donner suite à la demande de M. Hübscher, **M. Jean-Marie Weyer** souhaite donner un complément d'information sur le rapport ; point 2.9 : Analyse de bilan, où uniquement la dette totale a été analysée qui se traduit par une légère augmentation. De plus, ils ont analysé la dette sans prendre en compte la dette qui a été engagée en contrepartie de l'investissement de la future école ce qui a donné une dette en légère diminution. Puis, il lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'adopter le préavis municipal N°07/2018 concernant les comptes 2017.

Le Président passe en revue les comptes.

Point 1405 : M. Eric Jaquet demande à quoi correspond Disren.

Mme Elvira Rölli explique qu'en tant que membre du Conseil intercommunal et régional il existe une répartition solidaire de projet appelée « Disren ». Chaque année des préavis sont présentés et ils sont subventionnés par le Canton, la Confédération et les communes. Les coûts sont partagés en fonction de si la commune est membre porteur du projet ou membre solidaire.

M. Frédéric Guilloud informe qu'il s'agit d'un dispositif d'investissement régional solidaire. Il explique que chaque année le Conseil régional vote des crédits « Disren » et la répartition se fait selon un mode de cercle. Il y a des cercles porteurs et solidaires qui peuvent être divisés en cercles porteurs 1 et 2. Les cercles solidaires ne peuvent pas dépasser un point d'impôt, au niveau régional, sur l'année. Il informe que parmi les préavis il y a une participation aux investissements du parking de la Dôle.

Mme Elvira Rölli informe que les investissements pour 2017 se sont élevés à CHF 32'937'543.--, les cercles porteurs CHF 3'973'000.-- et les cercles solidaires CHF 2'410'000.--.

Point 3502 : M. Eric Jaquet demande pourquoi ce bâtiment n'apporte pas de revenu.

Mme la Boursière explique qu'il s'agit d'un vieux bâtiment. L'ancien clocher avait été refait et l'amortissement est encore en cours. De plus, les loyers modérés correspondent au prix du marché pour ce genre d'appartement selon la régie Rytz.

Il n'y a plus de remarques, Le Président passe au vote.

Le Préavis N° 07/2018 est accepté par 43 oui

10. Préavis Municipal N° 9/2018 : Demande de crédit de 29'000. — pour la transformation des bureaux du Centre communal d'entretien (CCE)

M. Christian Messaoudene lit les conclusions de la Commission ad hoc qui a conclu à son acceptation tel que proposé par la Municipalité.

M. Didier Hermann lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°09/2018 tel que proposé par la Municipalité.

Il n'y a aucune remarque, le Président passe au vote.

Le Préavis N° 09/2018 est accepté par 42 oui et 1 abstention

11. Election du bureau du conseil communal pour l'exercice 2018-2019 (Le Président, 1^{er} Vice-Président, 2^{ème} Vice-Président, les Scrutatrices - Scrutateurs et les Scrutatrices -Scrutateurs suppléants-es)

Election du Président (e) : M. Jean-Pierre Vuille souhait se représenter comme Président. Il demande s'il y a d'autres propositions. Il n'y en a pas. M. Jean-Pierre Vuille est élu par acclamation.

Election du 1^{er} Vice-Président (e) : Le Président demande à M. Christophe Patarin si ce dernier souhaite se représenter. M. Christophe Patarin le veut, il n'y a pas d'autres propositions, il est élu par acclamation.

Election du 2^{ème} Vice-Président (e) : Le Président demande à M. François Esselborn si ce dernier souhaite se représenter. M. François Esselborn le veut, il n'y a pas d'autres propositions, il est élu par acclamation.

Election des scrutateurs/scrutatrices : Le Président demande à Mme Gwendoline Nydegger et à Mme Méliné Vincent si elles souhaitent se représenter, elles le souhaitent. Mme Gwendoline Nydegger et Mme Méliné Vincent sont élues par acclamation.

Election des scrutateurs/scrutatrices suppléant (e) s : Le Président demande à Mme Fanny Weinmann et M. Philippe Esseiva s'ils souhaitent se représenter. M. Philippe Esseiva souhaite, dans le cas où quelqu'un voudrait sa place, la céder. Personne ne se propose. Mme Fanny Weinmann et M. Philippe Esseiva sont élus par acclamation.

12. Divers et propositions individuelles

M. Vincent Grandjean a lu, dans l'info Arzier-le-Muids, les chiffres concernant l'état de nos sources au début de ce printemps. Il a été surpris de voir que la Commune est parmi celles qui consomment le plus d'eau par habitant. Il demande comment ces calculs ont été faits. Il s'interroge sur le fait que, malgré l'hiver dernier, la source de la Raisse diminue. Par ailleurs, il a beaucoup apprécié les conseils de la Municipalité pour économiser de l'eau, plus particulièrement celui de récupérer l'eau de pluie pour arroser les jardins et demande si la Commune applique cette méthode.

Mme Elvira Rölli explique que les chiffres ont été établis d'après les factures d'eau envoyées. Concernant la Raisse, la pluie idéale pour les sources serait celle qui tombe doucement afin de pénétrer dans le sol, ce qui n'a pas été le cas cet hiver.

M. Patrick Hübscher ajoute que la Commune, lorsqu'elle arrose, s'alimente dans les fontaines.

13. Annonce et préavis futurs

Mme la Syndique annonce que le prochain préavis sur la demande de crédit de CHF 29'000'000.— pour la construction d'un nouvel établissement scolaire intercommunal pour les élèves de 5P à 8P selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 sera présenté lors de la prochaine séance.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président clôt la séance en souhaitant une bonne soirée à l'assemblée.

La séance est levée à 22h05

Le Président
Jean-Pierre Vuille

La Secrétaire suppléante
Linn Zenoni